



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
06/09/2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 06 septembre 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents :

Mmes BAILLY - CHANUSSOT – NOTTIN - PARIS -
MM. FICHOT - PASCAL – PION- STAPHANE.

Absents excusés :

Mme DECHAUME pouvoir dûment établi à M. GONNOT
M. GAUDRAY pouvoir dûment établi à Mme NOTTIN
M. REGNAULT pouvoir dûment établi à Mme PARIS

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : Fabienne PARIS.

Modification de l'ordre du jour :

Rajout du point suivant : N°1 - Avis sur la demande d'exploitation d'une licence de taxi

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance du 05 juillet modifié suite aux observations formulées.

1. Avis sur la demande d'exploitation d'une licence de taxi

Vu la demande d'exploitation d'une licence de taxi sur la commune présentée par M. GMIZA,
Vu l'avis émis par la Commission Départementale en séance du 16 juin 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée.

2. Evolution des compétences du Grand Chalon – Modifications statutaires

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport exposé par le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5216-1 et suivants et notamment l'article L 5216-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 1er juillet 2010 portant définition des principes directeurs et méthodologiques de mise en refonte des compétences, du pacte financier et fiscal et de la gouvernance et portant création de la CLETC,

Vu le Projet de Territoire « Une Agglomération qui nous ressemble » adopté par délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2011,

Vu de la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2011 approuvant les modifications statutaires,

Considérant que la mise en œuvre politique et opérationnelle du Projet de Territoire nécessite un toilettage des compétences actuellement exercées par l'EPCI ainsi que le transfert de nouvelles compétences des communes à l'agglomération,

Après avoir délibéré,

- **Prend acte** des compétences obligatoires suivantes :
 - Développement économique,
 - Aménagement de l'espace communautaire,
 - Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
 - Politique de la Ville dans la communauté.
- Approuve, au titre des compétences optionnelles, le toilettage et le transfert des compétences suivantes :
 - Action sociale d'intérêt communautaire,
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
 - Voirie d'intérêt communautaire.
- **Approuve** au titre des compétences facultatives, le toilettage et le transfert des compétences suivantes :
 -
 - Urbanisme,
 - Traitement des déchets,
 - Eau,
 - Assainissement,
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
 - Développement de l'intermodalité entre les différents types de transports,
 - Enseignement supérieur,
 - Développement numérique,
 - Tourisme,
 - Cohésion sociale,
 - Gens du voyage,
 - Echanges internationaux et coopération décentralisée,
 - Soutien aux activités culturelles,
 - Soutien aux activités sportives,
 - Travaux divers.
- **Valide** le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité

3. Halte-Nautique : projet d'acquisition de bornes

B. PION et D. FICHOT proposent d'équiper la halte-nautique de bornes supplémentaires afin d'étendre la zone de stationnement payante pendant la période d'hivernage.

Le devis d'un fournisseur est présenté. Coût d'une borne : 750 € H.T.

L. PASCAL rappelle la règle des 3 devis. D'autres sociétés seront contactées.

Seulement 3 bornes sont nécessaires pour cet hiver et d'autres bornes seront installées dans le cadre du projet d'aménagement global d'extension du port en 2012.

Monsieur le Maire signale, que selon information de VNF, le canal pourrait être fermé à la circulation à compter du 12/09 (à confirmer). Dans ce cas, l'installation des bornes serait intégrée dans le programme de travaux 2012.

C. BAILLY fait remarquer que la pose est à prévoir car non comprise dans le devis.

Approbation à l'unanimité pour l'acquisition et la pose de 3 bornes sous réserve de l'ouverture du canal à la navigation pendant la période d'hivernage.

4. Convention de mise à disposition du terrain de football

D. FICHOT propose de renouveler pour l'année 2011/2012 la convention de mise à disposition à titre gracieux du terrain de football avec la ville de Chalon-sur-Saône et le Football club Chalonnais en intégrant les périodes de vacances scolaires (organisation de stages sportifs).

Comme l'an dernier, l'entretien du terrain (tonte) sera effectué par le service technique et l'entretien des vestiaires sera assuré par le Football Club Chalonnais.

Adopté à l'unanimité

5. Renouvellement convention d'accueil des enfants dans les centres de loisirs chalonnais

G. GONNOT propose de renouveler la convention d'accueil des enfants dans les centres de loisirs chalonnais pour l'année 2011 afin de permettre aux habitants d'inscrire leurs enfants dans ces structures.

En 2010, quatorze enfants de Fragnes ont fréquenté les centres de loisirs et les frais de participation s'élevaient à 3088 €.

Adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

B. PION présente le rapport annuel 2010 sur la gestion des déchets :

- 72 agents permanents
- Déchets collectés : 603 kg / pers/an - baisse de 15 kg /2009
- 66 000 tonnes de déchets collectés dont 52 % valorisés
- 394 246 visites dans les déchetteries (+ 2.5%)
- 1500 composteurs sur le territoire du Grand Chalon soit 150 tonnes de déchets détournées par an
- Coût de 75 € par habitant (stable)

7. Inscription au Congrès des Maires

Rapporteur : G. GONNOT

Le congrès des maires se déroulera du 22 au 24/11/2011 à PARIS. Deux élus souhaiteraient s'y rendre et G. Gonnot propose de prendre en charge les frais d'inscriptions correspondants.

Adopté à l'unanimité

8. Demande de subvention

D. FICHOT présente la demande de gratuité de salle déposée par l'association Loup Kids pour l'organisation du loto le 08 octobre prochain.

Gratuité de salle accordée à l'unanimité

Rappel de la soirée ALDN le 24/09/2011

9. Questions diverses

- Lecture du courrier de remerciements de l'association Loup Kids
- Invitation Salon Cité 71 à Chalon-sur-Saône

- Information de la cessation d'activité de stockage et de destruction de véhicules hors d'usage au 01/12/2011 (cassee automobile). Projet de valorisation de l'emplacement en espace vert envisagé par le propriétaire.
- Invitation Assemblée Générale GIP e-bourgogne

- Réunion commission « personnel » dans le cadre de la fusion :
Présentation organigramme des services
Rencontre des deux secrétaires principales par les maires des deux communes
Avantages lissés sur ceux de Fragnes

Séance close à 22 h 35